



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE  
L'ENTRETIEN ROUTIER

République de Côte d'Ivoire

-----  
**Projet d'Infrastructures pour le Développement  
Urbain et la Compétitivité des Agglomérations  
Secondaires (PIDUCAS)**  
-----



BANQUE MONDIALE

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°019/PIDUCAS/C2/2021  
RELATIF AU RECRUTEMENT DE SIX (06) CONSEILLERS EN DEVELOPPEMENT DES  
ENTREPRISES AU PROFIT DE L'AGENCE CÔTE-D'IVOIRE PME (Agence CI PME)  
DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PIDUCAS**

## **I) CONTEXTE**

Le Gouvernement a affiché son ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Cette vision est articulée dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 à travers l'axe stratégique n°3 relatifs à l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation consacrant le renforcement du tissu industriel porté essentiellement par le secteur privé notamment par les PME pour parvenir à l'émergence à l'horizon 2020.

En Côte d'Ivoire, le tissu des PME représente une part importante de l'économie ivoirienne avec ~98% des entreprises, ~20% du PIB, ~12% de l'investissement national et joue un rôle crucial dans le domaine social avec ~23% des emplois modernes.

En dépit de leur importance, les PME ivoiriennes demeurent caractérisées par une compétitivité insuffisante liée à : (i) un accès insuffisant aux financements et aux marchés publics et privés, (ii) un déficit de capacité technique et managériale de la part des dirigeants et des employés des PME, (iii) un climat des affaires globalement difficile, (iv) et une culture entrepreneuriale et de l'innovation insuffisamment développée et valorisée.

Pour pallier ces insuffisances, le Gouvernement a adopté le 18 septembre 2015, une Stratégie Nationale de Développement des PME (Programme Phœnix) bâtie sur le postulat que : « le tissu des PME est le moteur principal de la croissance économique, de l'emploi et de l'innovation ». Il ambitionne ainsi créer à l'horizon 2020, une masse critique de PME compétitives, dynamiques et innovantes, contribuant de manière significative au développement socio-économique durable de la Côte d'Ivoire. Aussi, le Gouvernement a renforcé le cadre institutionnel, juridique et réglementaire qui a abouti à la mise en place d'une Agence d'exécution pour faire la promotion des PME, créée par la loi n°2014-140 du 24 mars 2014 portant orientation de la politique nationale des PME en son article 11, puis définir ses attributions, organisation et fonctionnement par le décret n°2016-1120 du 07 décembre 2016.

L'Agence Côte d'Ivoire PME a démarré ses activités en octobre 2017, à la suite de la nomination d'un Directeur Général, par décret le 27 septembre 2017. L'Agence Côte d'Ivoire PME a pour mission d'œuvrer au développement économique des PME ivoiriennes et de contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement de celles-ci, notamment de :

- Favoriser la création des PME ;
- Améliorer l'accès des PME aux financements et aux marchés ;
- Renforcer les capacités techniques et managériales des PME ;
- Améliorer le climat des affaires des PME ;
- Développer la culture entrepreneuriale et l'innovation.

Dans cet élan de développement du secteur privé, la Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale ont convenu de mettre en œuvre le Projet de renforcement des Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations (PIDUCAS) sur une période de quatre (4) ans pour un coût total de 125 millions USD dont 20% financé par la Côte d'Ivoire. A cet effet, un accord de financement a été signé entre le Ministre de l'Economie et des Finances et le Directeur des Opérations de la Banque Mondiale le 27 juin 2017. Sous sa composante 2, le projet vise à créer un environnement plus propice au développement des entreprises locales et un soutien technique pour le développement du secteur privé afin de rendre les villes secondaires de Bouaké et San Pedro plus attractives aux yeux des investisseurs et des travailleurs. Pour ce faire, la composante finance un Programme de développement de l'Entrepreneuriat dans les villes secondaires et apporte un appui aux organismes gouvernementaux responsables du développement du secteur privé ivoirien dans l'objectif d'assurer une pérennité des acquis.

L'Agence CIPME en raison de son positionnement institutionnel et de ses missions a été identifiée pour prendre part dans à la mise en œuvre du programme de l'Entrepreneuriat en tant que bénéficiaire à travers un transfert de compétences dont elle bénéficiera du cabinet qui sera recruté pour la mise en œuvre du programme. Ce renforcement des capacités de l'Agence se traduira par l'implication de l'Agence CI PME dans la

mise en œuvre dudit programme selon les modalités qui seront définies par le cabinet et validées par le PIDUCAS. C'est dans cette dynamique, que le PIDUCAS financera le recrutement du personnel de l'Agence qui sera déployé dans les bureaux de Bouaké et de San-Pedro. Pour ce faire, des termes de références (TDRs) sont proposés pour **le recrutement de six (06) Conseillers en développement des entreprises au profit de l'Agence Côte-d'Ivoire PME (Agence CI PME) dans le cadre de la mise en œuvre du PIDUCAS.**

Le profil des postes :

## **II) Six (06) conseillers en développement des entreprises au profit de l'agence Côte-d'Ivoire pme (AGENCE CI PME) dans le cadre de la mise en œuvre du PIDUCAS**

Le Conseiller en développement des entreprises est chargé d'apporter un appui aux PME, aux acteurs du secteur informel et à l'écosystème entrepreneurial dans un objectif de création de richesse pour l'économie nationale. Il est rattaché directement au Chef d'Unité Opérationnelle. Il fournira des avis à la Direction et participera aux discussions techniques relatives au secteur privé local.

### **II.1 MISSIONS PRINCIPALES**

En tant que Conseiller en développement des entreprises, il a pour missions principales de :

- Assurer le service Conseil aux dirigeants de PME et aux entrepreneurs ;
- Assister les dirigeants de PME et les porteurs de projets dans l'élaboration des plans d'affaires ainsi que tout autre document de montage projet ou commercial ;
- Participer à la mise en œuvre du programme de développement de l'Entreprenariat du PIDUCAS ;
- Relayer l'information à la hiérarchie des cas éventuels de duplication des activités de l'Agence et celle du programme de développement de l'Entreprenariat ;
- Analyser les besoins des PME et des entrepreneurs à l'aide d'outils de diagnostic fonctionnel et organisationnel ;
- Proposer aux porteurs de projets à potentiel un processus d'échanges et de travail collaboratif pour faciliter l'émergence du Projet ;
- Animer les activités de renforcement de capacité au profit des bénéficiaires du projet ;
- Proposer un parcours sur mesure aux porteurs de projet et aux dirigeants de PME dans la réalisation de leurs activités ;
- Analyser et évaluer les occasions de financement et d'investissement, et les demandes d'aides financière soumis ;
- Accompagner les démarcheurs afin de fournir les informations sur les programmes de l'Agence CI PME ;
- Produire chaque mois un rapport d'activités qui sera conjointement validé par le Directeur de l'Agence CI PME après avis du supérieur hiérarchique, et par la Coordination du PIDUCAS ;

### **II.2 ATTRIBUTIONS DU POSTE**

En tant que Conseiller en développement des entreprises, il a pour attributions de :

- Mettre en œuvre la stratégie de l'Agence CI PME en matière d'accompagnement-conseils aux PME ;
- Favoriser la création et le développement des PME en facilitant leur accès aux informations et la réalisation des formalités en ligne ;
- Assister les porteurs de projets et les dirigeants de PME dans l'élaboration de leurs modèles d'affaires ;
- Accompagner les bénéficiaires locaux des programmes de l'Agence CI PME et ses partenaires ;
- Collecter l'information nécessaire pour assurer une veille sur différents secteurs d'activités (informations, réglementations, marché, tendances consommateurs...).

### **II.3 QUALIFICATION ET CONNAISSANCES PARTICULIERES**

- **Formation :** Diplôme d'études supérieures BAC +4/5 en Gestion de Projets/programmes, Sciences Economiques, Sciences de Gestion, Marketing ou équivalent ;

- **Expérience :** Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en conseil clients auprès de PME au sein d'entreprises, institutions, projets ou programmes de développement ou d'appui au secteur privé, aux PME et/ou à l'entrepreneuriat ;
- **Connaissances particulières :** expérience dans les relations avec les PME, Banques ou autres institutions de financement des PME ;

#### **II.4 QUALITES REQUISES :**

- Expérience professionnelle dans l'utilisation des outils informatiques tels que le traitement de texte, les tableurs et les applications multimédias ;
- Excellentes capacités rédactionnelles en français et une assez bonne maîtrise de l'Anglais ;
- Bonne maîtrise des outils de planification stratégique et de gestion axée sur les résultats ;
- Bonne connaissance de l'écosystème des entreprises en général et des PME en particulier ;

#### **II.5 CONNAISSANCE EN INFORMATIQUE**

- **Office :** Word – Excel - Powerpoint
- **Autre :** Logiciel de gestion de base de données

#### **II.6 RELATION FONCTIONNELLE INTERNE**

- Toutes les autres Directions
- Toutes les autres Divisions

#### **II.7 DUREE DE LA MISSION**

La durée du contrat du Conseiller en développement des entreprises est d'un (01) an renouvelable sur la durée du projet après évaluation satisfaisante.

#### **II.8 LIEU D'AFFECTATION**

Le Conseiller en développement des entreprises sera basé à Bouaké et San Pedro et exercera les activités dans les zones d'interventions du projet. Toutefois, il peut occasionnellement être appelé à se déplacer dans le cadre de sa mission sur le territoire national ou à l'extérieur de la Côte d'Ivoire si les circonstances professionnelles l'exigent.

#### **II.9 METHODE DE SELECTION**

Le Conseiller en développement des entreprises sera recruté sur la base de ses qualifications académiques et expériences professionnelles pertinentes, et de sa capacité à réaliser la mission.

Le recrutement se fera selon la procédure de sélection des consultants individuels définie à la Section V des Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition Janvier 2011 et révisées en Juillet 2014.

#### **II.10 DOSSIER DE CANDIDATURE**

- Une lettre de motivation manuscrite adressée au Coordonnateur de la Cellule de Coordination du PRICI/PIDUCAS ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Les attestations certifiées pour les déclarations figurant dans le CV ;
- Une copie légalisée des diplômes mentionnés dans le C.V.

#### **II.11 DEPOT DES OFFRES**

Le dossier de candidature devra être élaboré en langue française et être déposé sous plis fermé en quatre (4) exemplaires dont une (1) copie originale et trois (3) photocopies et porter clairement les mentions « **Recrutement de six (06) conseillers en développement des entreprises** » au plus tard le **Jeudi 22 Juillet 2021 à 10 heures 00 min** à l'adresse suivante :

**Cellule de Coordination du Projet de renforcement des Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS), sise aux II Plateaux – Vallons, Cité LEMANIA, lot N° 1802 -08 BP 2346 Abidjan 08 COTE D'IVOIRE –**  
**Tél : (225) 27 22 40 90 90 /91 - 27 22 41 47 74 Fax : (225) 27 22 41 35 59**